



Commune de Lutry Municipalité

Communication n° 620/ 2018 au Conseil Communal

Objet : Engagement d'une déléguée à la communication

La Municipalité vous informe, qu'à la suite de l'accord du Conseil communal pour la création d'un poste de délégué à la communication, elle a décidé d'engager **Mme Rosalba Drosi Alber**.

Titulaire d'un Brevet Fédéral en Marketing, elle est au bénéfice de plus de 15 ans d'expérience dans le domaine de la communication.

Elle a notamment été en charge des relations médias et publiques chez Swiss Medical Network et a géré divers mandats de communication en tant qu'indépendante.

Madame Drosi Alber sera rattachée à l'Administration générale sous la responsabilité du Syndic. Elle commencera son activité à la commune le 1^{er} octobre 2018.

Son taux d'activité sera de 20 % jusqu'à la fin de l'année et elle travaillera à mi-temps depuis le 1^{er} janvier 2019.

La Municipalité se réjouit d'accueillir la nouvelle déléguée à la communication, ce qui lui permettra de développer et d'améliorer l'information, notamment dans le cadre des nombreux projets communaux.

Renseignements complémentaires : Jacques-André Conne, Syndic

Lutry, le 19 septembre 2018 – JAC